

ARRETE N°36_2025A

prescrivant l'enquête publique relative l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.141-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°249_2022 en date du 21 novembre 2022 par laquelle le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'agglomération n°01_2024 en date du 18 janvier 2024 et n°15_2025 en date du 20 janvier 2025 par lesquelles le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a débattu sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Vu la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025 de M. Philippe GRIMAUD en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse désignant M. Didier GUICHARD en qualité de président de la commission d'enquête, M. Jean-Paul JAUDON et Mme Maryse LACAN en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et de M. Jean-Jacques VIDAL, membre suppléant de la commission d'enquête ;

Vu la notification du projet aux personnes publiques associées et consultées ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, comprenant le dossier du projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les avis des services consultés conformément à la réglementation afférente à la procédure ainsi que les avis des personnes publiques associées ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Objet de l'enquête

Le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire à horizon 2045. Il prend en compte à la fois les besoins des habitants et les ressources du territoire, tout en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dans le respect de la sobriété foncière. Le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) couvre le périmètre de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, soit 56 communes situées dans le département du Tarn.

Article 2 : Date et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour une durée de 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.

Article 3 : Désignation de la commission d'enquête

Par la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, M. Philippe GRIMAUD en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, a désigné les membres de la commission d'enquête suivants :

Président : M. Didier GUICHARD, militaire retraité ;

Membres titulaires : M. Jean-Paul JAUDON, retraité Etablissement d'Elevage et Mme Maryse LACAN, retraitée de la fonction publique territoriale ;

Membre suppléant : M. Jean-Jacques VIDAL, ingénieur en chef des TPE retraité

Article 4 : Maître d'ouvrage du projet soumis à enquête

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est le maître d'ouvrage de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme.

Article 5 : Composition du dossier soumis à enquête

Le dossier d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) se décompose ainsi :

- 0_Pièces administratives
- 1.1_Résumé non technique
- 1.2_Diagnostic
- 1.3_Etat Initial de l'environnement
- 1.4_Justifications des choix retenus et analyse de la consommation d'espace
- 1.5_Evaluation Environnementale
- 1.6_Indicateurs de suivi
- 1.7.A_Bilan de concertation
- 1.7.B_Annexes du bilan de concertation
- 1.8_Glossaire
- 2_Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- 3.1_Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- 3.2_Document d'Aménagement Artisanal Commercial Logistique (DAACL)
- 3.3_Annexes cartographiques
- 4_Annexes Trame Verte et Bleue

Article 6 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le siège de l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale se tiendra au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet situé à Técou. Les pièces du dossier du Schéma de Cohérence Territoriale seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- **Au format papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Le Nay 81600 Técou ;
- à l'accueil de la mairie de Gaillac, 70 Place d'Hautpoul 81600 Gaillac ;
- à l'accueil de la mairie de Graulhet, Place Elie Théophile 81300 Graulhet ;
- à l'accueil de la mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussieres 81800 Rabastens ;
- à l'accueil de la mairie de Lisle-sur-Tarn, 21 Place Paul Saissac 81310 Lisle-sur-Tarn.

- **Au format numérique**, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6565>

et disponible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération :

<https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique), durant 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.

Article 7 : Permanence

Les commissaires enquêteurs seront disponibles pour rencontrer le public et recueillir leurs observations, que ce soit sous forme écrite ou orale, aux lieux, dates et heures indiquées ci-contre :

Lieux de permanence	Jour	Horaire
Siège de la Communauté d'Agglomération à Técou	lundi 13 octobre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Gaillac	vendredi 17 octobre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Lisle-sur-Tarn	mardi 21 octobre 2025	de 14h à 17h
Mairie de Rabastens	vendredi 24 octobre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Gaillac	lundi 27 octobre 2025	de 14h à 17h
Mairie de Graulhet	jeudi 30 octobre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Lisle-sur-Tarn	lundi 3 novembre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Rabastens	mercredi 5 novembre 2025	de 14h à 17h
Mairie de Graulhet	mercredi 12 novembre 2025	de 14h à 17h
Siège de la Communauté d'Agglomération à Técou	vendredi 14 novembre 2025	de 13h30 à 16h

Article 8 : Recueil des observations

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions tout au long de l'enquête publique :

- **sur le registre d'enquête**, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet :
 - à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Le Nay 81600 Técou ;
 - à l'accueil de la mairie de Gaillac, 70 Place d'Hautpoul 81600 Gaillac ;
 - à l'accueil de la mairie de Graulhet, Place Elie Théophile 81300 Graulhet ;
 - à l'accueil de la mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussieres 81800 Rabastens ;
 - à l'accueil de la mairie de Lisle-sur-Tarn, 21 Place Paul Saissac 81310 Lisle-sur-Tarn.
- **sur le registre numérique**, <https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et disponible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique), durant 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.
- **par écrit** en les adressant au Commissaire Enquêteur siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Centre de Ressources - Le Nay 81600 Técou
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : scot.enquetepublique@gailiac-graulhet.fr
- **à l'oral auprès des commissaires enquêteurs** aux lieux, dates et heures de permanences indiqués à l'article 7.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération dès l'ouverture de l'enquête publique.

Article 9 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, à la mairie de Gaillac, à la mairie de Graulhet, à la mairie de Rabastens et à la mairie de Lisle-sur-Tarn, seront clos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Dès réception des registres et des documents annexés, le président de la commission d'enquête rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire un éventuel mémoire en réponse.

Article 10 : Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra au responsable du projet le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse et au Préfet du Tarn.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique)

Article 11 : Mesures de publicité de l'enquête publique

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département :

- La Dépêche du Midi,
- Le Tarn Libre.

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies des 56 communes membres de la Communauté d'Agglomération. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

L'accomplissement des mesures d'affichage sera constaté par un certificat d'affichage à la fin de l'enquête.

Article 12 : Informations complémentaires

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Centre de Ressources - Le Nay 81600 Técou.

Article 13 : Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête par l'autorité compétente

Après enquête publique, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, en tant qu'autorité compétente, approuvera par délibération l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) éventuellement modifié, pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Article 14 : Caractère exécutoire

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet du département du Tarn,
- à la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse,
- au Président de la commission d'enquête.

Fait à Técou, le 13 AOUT 2025



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 14 AOUT 2025

Publication - Mise en ligne le 14 AOUT 2025 et/ou Notification le

ARRETE RECTIFICATIF N°39_2025A

prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.141-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°249_2022 en date du 21 novembre 2022 par laquelle le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'agglomération n°01_2024 en date du 18 janvier 2024 et n°15_2025 en date du 20 janvier 2025 par lesquelles le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a débattu sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Vu la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025 de M. Philippe GRIMAUD en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse désignant M. Didier GUICHARD en qualité de président de la commission d'enquête, M. Jean-Paul JAUDON et Mme Maryse LACAN en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et de M. Jean-Jacques VIDAL membre suppléant de la commission d'enquête ;

Vu la notification du projet aux personnes publiques associées et consultées ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, comprenant le dossier du projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les avis des services consultés conformément à la réglementation afférente à la procédure ainsi que les avis des personnes publiques associées ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'agglomération n°36_2025A du 13 août 2025 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet ;

Vu l'erreur matérielle relative à l'omission à l'article 6 de la mention de mise à disposition du dossier via un poste informatique ;

Considérant l'obligation de rectifier l'erreur matérielle de l'article 6 de l'arrêté susvisé, les autres articles sont maintenus et restent inchangés ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Objet de l'enquête

Le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire à horizon 2045. Il prend en compte à la fois les besoins des habitants et les ressources du territoire, tout en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dans le respect de la sobriété foncière. Le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) couvre le périmètre de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, soit 56 communes situées dans le département du Tarn.

Article 2 : Date et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour une durée de 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.

Article 3 : Désignation de la commission d'enquête

Par la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, Philippe GRIMAUD en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, a désigné les membres de la commission d'enquête suivants :

Président : M. Didier GUICHARD, militaire retraité ;

Membres titulaires : M. Jean-Paul JAUDON, retraité Etablissement d'Elevage et Mme Maryse LACAN, retraitée de la fonction publique territoriale ;

Membre suppléant : M. Jean-Jacques VIDAL, ingénieur en chef des TPE retraité

Article 4 : Maître d'ouvrage du projet soumis à enquête

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est le maître d'ouvrage de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme.

Article 5 : Composition du dossier soumis à enquête

Le dossier d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) se décompose ainsi :

0_Pièces administratives

1.1_Résumé non technique

1.2_Diagnostic

1.3_Etat Initial de l'environnement

1.4_Justifications des choix retenus et analyse de la consommation d'espace

1.5_Evaluation Environnementale

1.6_Indicateurs de suivi

1.7.A_Bilan de concertation

1.7.B_Annexes du bilan de concertation

1.8_Glossaire

2_Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

3.1_Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

3.2_Document d'Aménagement Artisanal Commercial Logistique (DAACL)

3.3_Annexes cartographiques

4_Annexes Trame Verte et Bleue

Article 6 : Consultation du dossier d'enquête publique (modifié)

Est ajouté à l'article 6 la mention de mise à disposition du dossier via un poste informatique.

Le siège de l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale se tiendra au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet situé à Técou. Les pièces du dossier du Schéma de Cohérence Territoriale seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- **Au format papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Le Nay 81600 Técou ;
 - à l'accueil de la mairie de Gaillac, 70 Place d'Hautpoul 81600 Gaillac ;
 - à l'accueil de la mairie de Graulhet, Place Elie Théophile 81300 Graulhet ;
 - à l'accueil de la mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens ;
 - à l'accueil de la mairie de Lisle-sur-Tarn, 21 Place Paul Saissac 81310 Lisle-sur-Tarn.

- **Au format numérique**, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et disponible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique), durant 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.

- **Depuis un poste informatique**, mis à disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Le Nay 81600 Técou ; aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 7 : Permanence

Les commissaires enquêteurs seront disponibles pour rencontrer le public et recueillir leurs observations, que ce soit sous forme écrite ou orale, aux lieux, dates et heures indiquées ci-dessous :

Lieux de permanence	Jour	Horaire
Siège de la Communauté d'Agglomération à Técou	lundi 13 octobre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Gaillac	vendredi 17 octobre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Lisle-sur-Tarn	mardi 21 octobre 2025	de 14h à 17h
Mairie de Rabastens	vendredi 24 octobre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Gaillac	lundi 27 octobre 2025	de 14h à 17h
Mairie de Graulhet	jeudi 30 octobre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Lisle-sur-Tarn	lundi 3 novembre 2025	de 9h à 12h
Mairie de Rabastens	mercredi 5 novembre 2025	de 14h à 17h
Mairie de Graulhet	mercredi 12 novembre 2025	de 14h à 17h
Siège de la Communauté d'Agglomération à Técou	vendredi 14 novembre 2025	de 13h30 à 16h

Article 8 : Recueil des observations

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions tout au long de l'enquête publique :

- **sur le registre d'enquête**, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet :
 - à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Le Nay 81600 Técou ;
 - à l'accueil de la mairie de Gaillac, 70 Place d'Hautpoul 81600 Gaillac ;
 - à l'accueil de la mairie de Graulhet, Place Elie Théophile 81300 Graulhet ;
 - à l'accueil de la mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussieres 81800 Rabastens ;
 - à l'accueil de la mairie de Lisle-sur-Tarn, 21 Place Paul Saissac 81310 Lisle-sur-Tarn.
- **sur le registre numérique**, <https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et disponible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique), durant 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.
- **par écrit** en les adressant au Commissaire Enquêteur siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Centre de Ressources - Le Nay 81600 Técou
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : scoenquetepublique@gaillac-graulhet.fr
- **à l'oral auprès des commissaires enquêteurs** aux lieux, dates et heures de permanences indiqués à l'article 7.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération dès l'ouverture de l'enquête publique.

Article 9 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, à la mairie de Gaillac, à la mairie de Graulhet, à la mairie de Rabastens et à la mairie de Lisle-sur-Tarn, seront clos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Dès réception des registres et des documents annexés, le président de la commission d'enquête rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire un éventuel mémoire en réponse.

Article 10 : Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra au responsable du projet le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il

transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse et au Préfet du Tarn.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique)

Article 11 : Mesures de publicité de l'enquête publique

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département :

- La Dépêche du Midi,
- Le Tarn Libre.

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies des 56 communes membres de la Communauté d'Agglomération. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

L'accomplissement des mesures d'affichage sera constaté par un certificat d'affichage à la fin de l'enquête.

Article 12 : Informations complémentaires

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Centre de Ressources - Le Nay 81600 Técou.

Article 13 : Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête par l'autorité compétente

Après enquête publique, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, en tant qu'autorité compétente, approuvera par délibération l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) éventuellement modifié, pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Article 14 : Caractère exécutoire

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet du département du Tarn,
- à la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse,
- au President de la commission d'enquête.

Fait à Técou, le 04 SEP. 2025



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 05 SEP. 2025

Publication - Mise en ligne le 05 SEP. 2025 et/ou Notification le

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Par arrêté n°36_2025A en date du 13 août 2025 et arrêté rectificatif n°39_2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour **une durée de 33 jours consécutifs du lundi 13 octobre 2025 à 9h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 16h00**.

Le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire à horizon 2045. Il prend en compte à la fois les besoins des habitants et les ressources du territoire, tout en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dans le respect de la sobriété foncière.

Par décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud, en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard militaire retraité, président de la commission d'enquête ; Monsieur Jean-Paul Jaudon retraité Etablissement d'Elevage et Madame Maryse Lacan retraitée de la fonction publique territoriale, membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal ingénieur en chef des TPE retraité, membre suppléant de la commission d'enquête.

Le siège de l'enquête publique se situe à la Communauté d'Agglomération sur la commune de Técou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn. Pendant toute la durée de l'enquête publique (soit 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00) le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou et à l'accueil des mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version numérique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique) et depuis un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou aux dates, heures et lieux des permanences.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers de l'enquête publique auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

Les observations du public pourront être :

- consignées sur les registres papiers d'enquête, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, ouverts à cet effet :
 - à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay 81600 Técou ;
 - à l'accueil de la mairie de Gaillac, 70 Place d'Hautpoul 81600 Gaillac ;
 - à l'accueil de la mairie de Graulhet, Place Elie Théophile 81300 Graulhet ;
 - à l'accueil de la mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens ;
 - à l'accueil de la mairie de Lisle-sur-Tarn, 21 Place Paul Saissac 81310 Lisle-sur-Tarn.

- consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et disponible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique)
- adressées par courrier électronique à l'attention du président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : scot.enquetepublique@gailiac-graulhet.fr
- adressées par voie postale, à l'attention du président de la commission d'enquête siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Centre de Ressources - Le Nay 81600 Técou

Les commissaires enquêteurs seront disponibles pour rencontrer le public à pour recueillir les observations du public, que ce soit sous forme écrite ou orale, aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

- **lundi 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,**
 - vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac,
 - mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
 - vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens,
 - lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Gaillac,
 - jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet,
 - lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
 - mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens,
 - mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet,
- **vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,**

A l'expiration du délai de l'enquête, les registre papiers seront clos et signés par Monsieur le Président de la commission d'enquête et le registre numérique inaccessible. Toute contribution formulée avant le lundi 13 octobre 2025 9h00 et après le vendredi 14 novembre 2025 16h00 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département (La Dépêche et Le Tarn Libre).

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies des 56 communes membres de Communauté d'Agglomération, visible depuis la voie publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique).

Après enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, qui est l'autorité compétente, approuvera par délibération l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) éventuellement modifié, pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet sise Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay 81600 TECOU.

ATTESTATION DE PARUTION

Albi, le 22 septembre 2025

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 26 septembre 2025

Référence n°L2500453

AVIS AU PUBLIC

Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°36_2025A en date du 13 août 2025 et par arrêté rectificatif n°39_2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération situé sur la commune de Técou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, pour une durée de 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.

Par la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard, en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Paul Jaudon et Madame Maryse Lacan, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera consultable en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) et depuis un poste informatique, mis à disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Le Nay 81600 Técou ; aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur les registres d'enquête papier ouverts à cet effet sur les cinq lieux de permanence ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) ;
- en les adressant par écrit au Président de la Commission d'Enquête au siège de

la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, à l'adresse suivante : Le Nay 81600 Técou

- en les transmettant par courrier électronique à sco.enquetepublique@gail-lac-graulhet.fr

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux lieux de permanences, dates et horaires indiqués ci-dessous :

- lundi 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,

- vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac,

- mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,

- vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens,

- lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Gaillac,

- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet,

- lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,

- mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens,

- mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet,

- vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, seront clos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Le Nay 81600 Técou.

Le Directeur

56 | PETITES ANNONCES

Le Tarn libre - 26 septembre 2025

BRIC-A-BRAC

Vends 4 cartons de livres enfants variés TBE de 0 à 12 ans 30 € ST JUERY Tél. 06.86.89.18.48

Vends chambre d'entrée pendule+coisières 180haut/55Prof/120Larg 18E Bois massif H 120 €. Tél. 05.63.47.04.53



BROCANTE

Achète meubles anciens débarasse maisons Tél. 06.17.99.08.90

DIVERS

Occasions diverses

Vends scie circulaire lame de 60cm motor 4cv courroie neuve 270 € Tél. 06.47.69.98.68

Vends lit 110x190 cadre de lit sommier - matelas 120 € TBE HR Tél. 05.63.47.04.53



**CET EMPLACEMENT VOUS INTERESSE ?
APPELEZ LE
05 63 48 75 43**

**Bric
a
brac**

Réservez aux particuliers. Toute annonce doit obligatoirement nous être adressée sur ce bon (écrite ou visuellement). Elle paraîtra dans le prochain journal et sera visible uniquement pour cette date. Les lots d'objets divisibles, les animaux, etc. seront systématiquement écartés. PAPIER + WEB

Attention : le journal se réserve le droit de refuser l'insertion sans en indiquer la raison.

**GRATUIT
pour un objet de moins de
30 €**



vide-greniers 3€
Un seul coupon par objet.
votre objet de moins de 100 €
PAPIER + WEB

Attention : le journal se réserve le droit de refuser l'insertion sans en indiquer la raison.

**10€
LES 3 LIGNES**

Le Tarn libre

Votre annonce papier + web

Ces offres sont réservées aux particuliers.

Pour les professionnels,
contactez notre service commercial au
05 63 48 75 43

Calculez votre tarif

Forfait 3 lignes 10€

Mettre en valeur votre annonce

Ligne supplémentaire 1€

Texte gras 1€

Encadré 2€

Photo (200 dpi minimum) 2€

Domiciliation 6€

Nombre de parutions :

Pour 2 parutions, multipliez le prix par 2.

La 3^e parution est offerte.

TOTAL : €

①

②

③

④

⑤

VOTRE RUBRIQUE

- Vide greniers
- Animaux
- Bric-à-brac
- Agriculture
- Divers et occasions
- Immobilier
- Emploi
- Location
- Chauffage
- Sports - Loisirs
- Deux roues
- Rubrique personnalisée
- Véhicules

NOM - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Signature

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **Tarn libre**

Pour un paiement par carte bancaire :

- rendez-vous à l'accueil de votre journal

- ou directement depuis notre site www letarnlibre com

Avant mercredi 10 h pour parution le vendredi suivant

Attention : seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées.
Le journal se réserve le droit de refuser l'insertion sans en indiquer la raison.

ATTESTATION DE PARUTION

Albi, le 22 septembre 2025

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 17 octobre 2025

Référence n°L2500454

AVIS AU PUBLIC

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°36_2025A en date du 13 août 2025 et par arrêté rectificatif n°39_2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération situé sur la commune de Técou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, pour une durée de 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.

Par la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard, en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Paul Jaudon et Madame Maryse Lacan, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera consultable en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) et depuis un poste informatique, mis à disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Le Nay 81600 Técou ; aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur les registres d'enquête papier ouverts à cet effet sur les cinq lieux de permanence ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) ;
- en les adressant par écrit au Président de la Commission d'Enquête au siège de

la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, à l'adresse suivante : Le Nay 81600 Técou

- en les transmettant par courrier électronique à sco.enquetepublique@gail-lac-graulhet.fr

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux lieux de permanences, dates et horaires indiqués ci-dessous :

- lundi 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,

- vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac,

- mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,

- vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens,

- lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Gaillac,

- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet,

- lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,

- mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens,

- mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet,

- vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, seront clos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Le Nay 81600 Técou.

Le Directeur

56 | ANNONCES LÉGALES

Le Tarn libre - 17 octobre 2025

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières (Tarn)

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°40, 2025A en date du 12 septembre 2025, il a été décidé de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières (Tarn) à la suite d'un avis d'enquête public et d'un avis d'opposition.

Mme Caroline THAU, commissaire enquêteuse désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, a dressé l'avis d'enquête public est consultatif :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),
- sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération : www.tarnlibre-rivieres.fr/ et sur celui de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire)- Documents en vigueur-Plan Local d'Urbanisme-PLU/En vigueur/Plan Local d'Urbanisme-PLU/En vigueur publique/En cours ou à venir;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commission d'enquêteur désignée ;
- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rivières (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),
- sur le registre numérique disponible sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération,
- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteuse à l'adresse suivante : Mairie de Rivières - 45 Route d'Alquières - 81 600 ALMÉRES,
- par voie électronique à l'adresse suivante : mail@tarnlibre-rivieres.fr,
- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteuse à l'adresse suivante : Place Elle Théophile, 81300 Graulhet.

La commissaire enquêteuse recevra le public en mairie de Rivières :

- Mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 12h00,
- Mardi 29 octobre 2025 de 15h00 à 17h00,
- Vendredi 14 novembre 2025 de 10h30 à 12h00.

À l'expiration du délai de l'enquête, les observations et les remarques seraient censées être gérées par la commissaire enquêteuse et la régistre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteuse seront tenus à la disposition du public, dans les lieux et aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Rivières et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service de l'urbanisme et du service du service urbanistique de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Télec IP 80133, 81804 GAILLAC Cedex

Ventes aux enchères

HÔTEL DES VENTES DU TARN SARL

Arrêté 2009 707

Mme Philippe AMIGUES
Commissaire Fleur et Commissaire de Justice
17-25, rue Antoine-Lavoisier - 81000 ALBI

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Les vendredi 24 et samedi 25 octobre 2025
À 14h00

BELLES VENTES D'AUTOMNE

Suite à succession et divers
À l'Hôtel des Ventes
17 rue Antoine Lavoisier 81000 ALBI

Patte d'étoile, bagues et colliers, Argentairas et orfèvreries, horloges, cristallerie et verrerie, Arts d'Asiatique, en porcelaine et faïence, vaisselle, tapis, tables et bancs et meubles, tableaux, régions, objets et vitrines, céramiques et porcelaines, sculptures, mobilier design, tapis etc.

Expo : jeudi 23 octobre de 9h00 à 12h et 14h à 18h et Vendredi de 9h30 à 12h, et Samedi de 10h à 12h - frais en sus 22 % TTC

Télé : 06 63 78 27 27
en savoir plus sur
www.interenchères.com/81001

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Graulhet

Le public est informé que, par arrêté communal n°40, 2025A en date du 12 septembre 2025, il a été décidé de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Graulhet. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Rivières pour une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 15 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025 (12h30).

Mme Caroline THAU, commissaire enquêteuse désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, a dressé l'avis d'enquête public est consultatif :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),

- sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire)- Documents en vigueur-Plans locaux d'urbanisme-qualité publiques/En vigueur publique/En cours ou à venir;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et ses propositions dans les conditions suivantes :

- lors des permanences de la commission d'enquêteur par oral et par écrit ;

- sur le registre d'enquête papier, mis à disposition en mairie de Graulhet (du lundi au vendredi de 8h à 12h),

- sur le registre numérique distinctif de la Commission d'enquête,

- par courrier postal en les adressant par écrit à la commissaire enquêteuse à la Mairie de Graulhet, à l'adresse suivante : Place Elle Théophile, 81300 Graulhet.

- par e-mail à mail@tarnlibre-rivieres.fr ou à mail@tarnlibre-rivieres.fr,

- par fax à fax@tarnlibre-rivieres.fr.

La commissaire enquêteuse recevra le public en mairie de Rivières :

- Mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 12h00,
- Mardi 29 octobre 2025 de 15h00 à 17h00,
- Vendredi 14 novembre 2025 de 10h30 à 12h00.

À l'expiration du délai de l'enquête, les observations et les remarques seraient censées être gérées par la commissaire enquêteuse et la régistre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteuse seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituelles d'ouverture, en Mairie de Graulhet et à l'adresse de la communauté d'agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service de l'urbanisme et du service urbanistique de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Télec IP 80133, 81804 GAILLAC Cedex

AVIS AU PUBLIC

Commune de Saint-Michel-de-Vix INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 23 septembre 2025, le Conseil Municipal a accordé la délégation du Droit de Préemption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme et, ensemble des zones A, B, C, D, E, UL, PLU, PLU+ et IAU, IAU+, IAU+, PLU+ du Cordel et du Caussé, a décidé de donner délégation à Madame la Mairie, dans les conditions fixées par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relative au Droit de Préemption Urbain pour les zones citées ci-dessous.

La délibération est consultable en Mairie, 1 place de la Mairie, 81140 Saint Michel de Vix, aux jours et horaires d'ouvertures habituels.

Attention : seules les annonces respectant les règles dont les élus sont prévenus. Le journal se réserve le droit de refuser l'inscription en cas de non-respect.

VIDE-GRENIERS

Vends étagues 30M en 13mm 1 clé, chet 60 € 37M de cable de 8 mm 30 € Tél. 06.13.75.48.51

Vende chaîne 5m30 galvo 1 clé, chet mallon de 10 mm 65 € Tél. 06.27.69.98.68

BRIC-A-BRAC

Vende hachoir manuel n°10 Parker Tél. 30 € Tél. 06.13.75.48.54

Vende lame scie circulaire lame de 50cm BE 20 € Tél. 06.47.69.98.68

BROCANTE

Achète meubles anciens débar- rosse maisons Tél. 06.17.99.08.90

DIVERS

Occasions diverses

Vends rouleau gazon 46x37dm 30 € + échelle double 4M clé et piquets clôture en béton armé 24M 40 € Tél. 06.23.59.90.14

Vende cuves à eau 1000, 80 € + poêles sopin 3M + 300 ardoises toit 40€ Tél. 06.23.59.90.14

Vends 9 portes intérieures neuves 2.04x0.78 130 € la porte, 2 portes fenêtres 1.20x2.25 400 €, 1.80x2.25 500 €, 1 porte d'entrée 2.5X1.30-1000 € bois massif et neuf Tél. 06.71.85.58.86

Vends cuvet en fonte pour toilette toutes tailles toutes émaillées et romanes Tél. 06.23.59.90.14

Vends Piano pour déco déstockage 50 € Tél. 06.88.83.92.91

Vende 2 moteurs fixes sur brouette : 1 Gulther diesel horizontal 1 Bertrand motopompe type R1 le tout en parfait état de marche ANGLES Tél. 06.21.69.79.83

Vende cuve à eau 800h 800h à 12h00

Vende cuve à eau 1000h 1000h à 17h00

- le mercredi 29 octobre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 30 octobre de 12h00 à 17h00

- le jeudi 13 novembre de 8h00 à 12h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le vendredi 14 novembre de 12h00 à 17h00

- le

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM546258, N°220431) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Dépêche Du Midi - 81

Date de parution : 29/09/2025

Fait à Toulouse, le 25 Septembre 2025

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ». L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



220431

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°36_2025A en date du 13 août 2025 et par arrêté rectificatif n°39_2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération située sur la commune de Técou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, pour une durée de 33 jours consécutifs du **13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00**.

Par la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard, en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Paul Jaudon et Madame Maryse Lacan, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera consultable en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo->Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) et depuis un poste informatique, mis à disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Le Nay 81600 Técou ; aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur les registres d'enquête papier ouverts à cet effet sur les cinq lieux de permanence ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo->Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) ;
- en les adressant par écrit au Président de la Commission d'Enquête au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, à l'adresse suivante : Le Nay 81600 Técou
- en les transmettant par courrier électronique à
scot.enquetepublique@gailiac-graulhet.fr

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux lieux de permanences, dates et horaires indiqués ci-dessous :

- lundi 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,
- vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac,
- mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens,
- lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Gaillac,
- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet,
- lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens,
- mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet,
- vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, seront clos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Le Nay 81600 Técou.

ANNONCES

LA DÉPÈCHE Lundi 29 septembre 2025

KENO

Résultats des tirages du vendredi 26 septembre 2025

Tirage du midi
6 12 14 15 16 18 19 23 24 26
27 28 32 41 52 53 55 57 58 67
MULTIPLICATEUR
x 3

JOKER+
2 517 813

Tirage du soir
3 4 8 9 10 19 26 28 29 31
39 44 47 48 50 52 56 65 66 68
MULTIPLICATEUR
x 2

JOKER+
1 626 278

Résultats et informations : Application fdj.fr

Les gagnants peuvent jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage exercer leur recouvrement. Voir règlement.

KENO

Résultats des tirages du samedi 27 septembre 2025

Tirage du midi
2 3 5 6 8 17 20 21 34 45
48 52 55 59 64 66 67 68 69 70
MULTIPLICATEUR
x 3

JOKER+
3 331 514

Tirage du soir
6 10 16 18 23 24 25 26 29 30
32 33 36 39 42 43 46 47 63 65
MULTIPLICATEUR
x 3

JOKER+
1 982 723

Résultats et informations : Application fdj.fr

Les gagnants peuvent jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage exercer leur recouvrement. Voir règlement.

LOTO

Résultats du tirage du samedi 27 septembre 2025

TIRAGE LOTO®
3 11 19 45 46 CHANCE 4

5 BONS NUMÉROS + G.GAUCHE	0	73 998,30 €
4 BONS NUMÉROS + G.GAUCHE	4	1 017,50 €
4 BONS NUMÉROS	708	368 €
3 BONS NUMÉROS + G.GAUCHE	3 025	51,40 €
3 BONS NUMÉROS	30 183	18,40 €
2 BONS NUMÉROS + G.GAUCHE	1 654	10,50 €
2 BONS NUMÉROS	411 293	4,10 €
1 BON NUMÉRO + G.GAUCHE	567 969	2,20 €
OPTION 2ND TIRAGE	11 25 30 31 38	
5 BONS NUMÉROS	4	51 776 €
4 BONS NUMÉROS	352	594,20 €
3 BONS NUMÉROS	17 582	30,50 €
2 BONS NUMÉROS	256 333	3 €
TIRAGE DES 10 GAGNANTS DU 2ND TIRAGE	175 709 jeux gagnants uniques à ce tirage	
JOKER+	1 982 723	A gagner, au tirage LOTO® du lundi 29 septembre 2025 : 23 000 000 €*

Résultats et informations : Application fdj.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX : PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFOSERVICE.FR (09 74 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

KENO

Résultats des tirages du dimanche 28 septembre 2025

Tirage du midi
1 3 6 8 20 23 26 32 33 40
42 45 49 50 52 54 61 64 65 68
MULTIPLICATEUR
x 2

JOKER+
8 590 789

Tirage du soir
3 4 6 10 11 12 16 17 18 21
26 29 31 32 33 40 41 45 49 57
MULTIPLICATEUR
x 3

JOKER+
7 694 466

Résultats et informations : Application fdj.fr

Les gagnants peuvent jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage exercer leur recouvrement. Voir règlement.

Contacts - Rencontres - Voyance

Contacts

VOYANCE

Paiement après résultats
RAPIDITE - EFFICACITE
en 3 JOURS
MONSIEUR PIERRE
Célèbre Voyant Médium
Amour - Chance - Protection - Famille
Déblocage - Fidélité - Argent
Examen - Travail - Commerces
Bonheur Conjugal - Maladie
Sexualité - Protection du couple
Affaires - Désenvoûtement
Chance aux jeux
Peut aider à résoudre les cas les plus désespérés.
Déplacement possible sur RDV 100% garanti
06 11 05 31 14

MAITRE BAMBO
Voyant Médium guérisseur
•Résout tous vos problèmes - Amour
•Mauvais sort - Impuissance sexuelle etc.
•Résultats rapides - Recpit sur RDV
07 83 28 59 96

MONSIEUR DANIEL
Célèbre voyant Médium
Il vous aidera à résoudre tous vos problèmes
Amour - Chance - Protection - Famille
Fidélité - Désenvoûtement
Impuissance sexuelle - Travail etc.
Recpit sur RDV 100% garanti - Possibilités -
Paiement après résultats
07 58 97 53 37

MAÎTRE BOUMBA
Voyant Médium Guérisseur
Je vous libère de tous types de
soucis financiers, physiques, couple,
désenvoûtement, déblocage, examens,
impuissance sexuelle. Spécialiste des
travaux occultes. 100% de réussite.
Travail sérieux et rapide.
DÉPLACEMENT POSSIBLE
06 28 68 33 46

Rencontres union

FEMMES

Jeune grand-mère veuve souvent seule
chez moi, dispo pour toutes vos envies
messieurs Tel:
06 26 82 18 02

STOP CELIBAT
Rencontres Sériesuses
Recevez la liste de personnes à contacter avec tél et photo
06 45 20 24 17

06 14 59 17 90
Michèle séparée 49a
discrète, envie de m'amuser de temps en temps, reçois chez moi



Divorcée vivant seule
ch. hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement
Tél. **06.19.43.36.04**

Des expertes du SEXE AU TÉLÉPHONE
le chauffent EN DIRECT et SANS ATTENTE
au **0895 895 738** (0,80€/min)

Alicia 48A sexy divorcée pr moment de tendresse à 2. Peut se déplacer ou recevoir Tel:
06 01 41 08 43

CŒUR SOLITAIRE
Jf aux jolies formes pourtant seule, ch une compagnie masculine au :
0895 10 23 52 (0,80€/min)

Retraînée, seule à la maison, besoin de compagnie.
Appelez-moi au :
0895 10 15 34 (0,80€/min)

Sans homme depuis longtemps, je profite de cette période pour me remettre en selle. Appellez-moi :
0895 10 04 30 (0,80€/min)

Fem. Célib. Sans enfants, rech. coïnl et tendresse au :
0895 10 16 10 (0,80€/min)

Seule 70 ans
douceur getillesse souhaite relation sérieuse
C.N.R. **06 21 96 34 98**

Légales

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09-11-12-32-31-46-47-65-81-82. Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'harmonisation des annonces légales portées sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale, le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces. Contact : evelyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37/04.67.07.69.53 Courriel : midi.legales@groupeladepeche.fr

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90K EUROS

220341



Groupe ActionLogement

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : 3F OCCITANIE, 222 Place Ernest Granier, 34000 Montpellier

Objet du marché : Réhabilitation de 13 logements -cité Grillatié- Blayes les mines

Durée du marché : 12 Mois

Nombre et consistance des lots :

- 1: Gros Oeuvre
- 2: Couverture
- 3: Menuiserie Extérieures
- 4: Menuiserie intérieure Bois
- 5: Plâtrerie Isolation Faïence
- 6: Peinture
- 7: Électricité
- 8: Plomberie

Procédure de passation : Adaptée, selon les articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique.

Modalités d'attribution : La liste des documents à joindre à la proposition, ainsi que les conditions de jugement, sont précisées dans le règlement de consultation

Date limite : Date limite de réception des offres : 17/10/2025 à 12h00

Renseignements divers : L'acheteur se réserve la possibilité de conclure, dans les conditions définies par l'article R. 2123-7 du code de la commande publique, des marchés portant sur des prestations similaires à celles objets du présent marché.

Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/_detail.do?PCSLID=CSL_2025_millKbzUqX

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 25/09/2025

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

3	4	5	6	9	2	7	8	1
1	9	2	7	5	8	6	3	4
7	6	8	1	3	4	9	2	5
5	3	7	8	2	6	1	4	9
8	1	6	9	4	7	2	5	3
4	2	9	3	1	5	8	6	7
9	5	3	2	8	1	4	7	6
2	7	1	4	6	3	5	9	8
6	8	4	5	7	9	3	1	2

DIFFICILE

8	6	9	7	1	2	3	4	5
7	1	3	4	5	6	8	9	2
2	4	5	3	9	8	6	1	7
9	8	1	5	2	3	7	6	4
4	7	2	8	6	9	1	5	3
3	5	6	1	4	7	2	8	9
6	2	7	9	8	5	4	3	1
1	9	8	2	3	4	5	7	6
5	3	4	6	7	1	9	2	8

Mots croisés N° 6609

HORIZONTALEMENT :

I.- HERCULANUM. -II.- INHALER. LA. -III.- RÉA. VARECH. -IV.- OMBRE. ÉPÉE.

-V.- NAIN. STAR. -VI.- OS. REG. -VII.-

ÉCLABOUSSE. -VIII.- LIÈGE. RÉ. -IX.-

LÉ. IRAN. GI. -X.- ÉLITE. ÉNÉE. -

VERTICALEMENT :

A.- HIRONDELLE. -B.- ÉNÉMA. CIEL. -

C.- RHABILLE. -D.- ÇA. RN. AGIT.

-E.- ULVE. OBÉRÉ. -F.- LÉA. SSO.

-G.- ARRÊT. URNE. -H.- ÉPARSE.

-I.- ULCÈRES. GÉ. -J.- MAHÉ. GÉNIE. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

3F Occitanie AL

Groupe ActionLogement

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM546261, N°220435) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Dépêche Du Midi - 81

Date de parution : 20/10/2025

Fait à Toulouse, le 25 Septembre 2025

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ». L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



220435

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°36_2025A en date du 13 août 2025 et par arrêté rectificatif n°39_2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération située sur la commune de Técou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, pour une durée de 33 jours consécutifs du **13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00**.

Par la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard, en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Paul Jaudon et Madame Maryse Lacan, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera consultable en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo->Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) et depuis un poste informatique, mis à disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Le Nay 81600 Técou ; aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur les registres d'enquête papier ouverts à cet effet sur les cinq lieux de permanence ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo->Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) ;
- en les adressant par écrit au Président de la Commission d'Enquête au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, à l'adresse suivante : Le Nay 81600 Técou
- en les transmettant par courrier électronique à
scot.enquetepublique@gailiac-graulhet.fr

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux lieux de permanences, dates et horaires indiqués ci-dessous :

- lundi 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,
- vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac,
- mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens,
- lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Gaillac,
- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet,
- lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens,
- mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet,
- vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, seront clos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Le Nay 81600 Técou.

ANNONCES

LA DÉPÈCHE Lundi 20 octobre 2025

KENO

Résultats des tirages du vendredi 17 octobre 2025

Tirage du midi
6 7 13 19 21 26 27 28 34 39
47 49 51 52 58 60 61 63 64 65
MULTIPLICATEUR x 3
1 549 798

Tirage du soir
2 8 12 13 16 19 22 30 35 36
42 43 51 53 63 64 67 68 69 70
MULTIPLICATEUR x 2
6 313 418

Résultats et informations : Application FDJ.fr fdj.fr

KENO

Résultats des tirages du samedi 18 octobre 2025

Tirage du midi
4 14 15 18 20 26 30 33 37 39
41 43 44 47 48 56 57 58 63 69
MULTIPLICATEUR x 2
9 978 847

Tirage du soir
12 18 20 22 23 25 26 35 40 42
44 47 54 59 60 62 64 65 69 70
MULTIPLICATEUR x 2
3 320 789

Résultats et informations : Application FDJ.fr fdj.fr

LOTO

Résultats du tirage du samedi 18 octobre 2025

TIRAGE LOTO
11 17 19 47 49 GAGNANT 1

5 BONS NUMÉROS + GAGNANT	0	1 160,00 €
4 BONS NUMÉROS	37	1 040,00 €
3 BONS NUMÉROS	503	421,10 €
2 BONS NUMÉROS	225 518	20,20 €
1 BON NUMÉRO	135 240	1,00 €
OPTION 2ND TIRAGE	326 796	2,20 €
5 BONS NUMÉROS	2	81 103 €
3 BONS NUMÉROS	12 806	33,80 €
2 BONS NUMÉROS	135 240	3,00 €
TIRAGE DES 10 BONS NUMÉROS APPARUS DANS LE 1er TIRAGE	8 457 846	8 345 828 M. 7 311 000
OPTION 3ème tirage	3 320 789	147 714,00 € (prix moyen unitaire du 3ème tirage)

A gagner, au tirage LOTO du lundi 20 octobre 2025
3 000 000 € *

Réussissez et améliorez vos chances de gagner ! Application FDJ.fr fdj.fr

KENO

Résultats des tirages du dimanche 19 octobre 2025

Tirage du midi
1 6 9 17 20 21 23 29 31 35
37 38 44 46 48 57 66 67 68 70
MULTIPLICATEUR x 3
6 947 957

Tirage du soir
3 8 9 12 13 15 22 26 30 34
36 37 38 41 48 51 58 60 64 65
MULTIPLICATEUR x 2
2 085 651

Résultats et informations : Application FDJ.fr fdj.fr

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU

FACILE

2	5	8	9	1	3	7	4	6
3	4	6	5	7	8	9	1	2
7	9	1	6	2	4	8	3	5
4	6	7	8	9	1	5	2	3
9	1	2	7	3	5	4	6	8
5	8	3	2	4	6	1	7	9
6	3	9	1	5	7	2	8	4
8	7	5	4	6	2	3	9	1
1	2	4	3	8	9	6	5	7

DIFFICILE

3	9	8	5	7	2	1	4	6
7	4	5	1	3	6	8	2	9
1	6	2	4	8	9	7	5	3
2	7	1	9	8	5	3	6	4
9	3	6	7	1	4	2	8	5
8	5	4	2	6	3	9	7	1
4	8	9	3	5	7	6	1	2
5	1	3	6	2	8	4	9	7
6	2	7	4	9	1	5	3	8

Mots croisés N° 6630

HORIZONTALEMENT :
I.- ENTRAILLES. -II. NAVET. IOTA.
-III. TR. GOLAN. -IV. RIMINI. GOA.
-V. ÉTAMINE. ID. -VI. TAREE. PISE.
-VII. IN. AIDE. -VIII. MONTAGNE.
-IX. PIES. DEALE. -X. SES. TESLAS. -

VERTICALEMENT :
A. ENTRE-TEMPS. -B. NARITA. OIE. -
C. TV. MARINES. -D. RÉGIMENTS.
-E. ATONIE. -F. LIN. AGDE. -G. LIA.
EPINES. -H. LONG. IDEAL. -I. ET.
OISE. LA. -J. SALADE. FES. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

LA DÉPÈCHE

Journal de la dépendance

GRUPE DE LA DÉPÈCHE DU MIDI

Siège : Avenue Jean-Baptiste 31095 Toulouse
Tél. 05 62 11 31 00 - contact@ladepeche.com

Président : Jean-Pierre MARCHAND-BAYLET
Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-BAYLET

Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principal actionnaire : S.A.R.L. LA DÉPÈCHE DE COMMUNICATION
Médiateur : Hervé AMAR - M. 05 62 11 31 00 - contact@ladepeche.fr
Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>
Rédaction : 05 62 11 31 00
Commission paritaire : 0235 6 87783 I.S.S.N. : 0109 7981

Tirage du samedi 18 octobre 2025
Nombre d'exemplaires : 91 874

Tarif de l'abonnement annuel : 419,99€ TTC

Journal et site sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi
et sur le portail www.ladepeche.fr 700 000 visiteurs par mois
50% origine Espagne, 100% brefs recyclés issus de fonderies durablement gérées.
Eurofosphate : P=9,01 mg par exemplaire. 50% origine France. 50% brefs recyclés pour le papier Novask et un Phosphore total : P=0,0083g/papier issued de fonderies durablement gérées.

Diverto
Nouvelle application

Programme TV, plateformes et recommandations

A télécharger

QR code for download

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCT)

Le public est informé que, par arrêté n°153-2025 en date du 10 octobre 2025 et par arrêté rectificatif n°153-2025 en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération située sur la commune de Técou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur les registres d'enquête papier couverts à cet effet sur les cinq lieux de permanence ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

http://www.agglomeration-gaillac-graulhet.fr/accueillir-membre-de-la-communaute-d-agglomeration-gaillac-graulhet/nous-recevoir-en-ligne

Les commissions enquêteuses recevront le public aux lieux de permanences, dates et horaires indiqués ci-dessous :

- lundi 30 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou ;
- vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac ;
- mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn ;
- mercredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens ;
- lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet ;
- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet ;
- mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens ;
- mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet ;
- vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et à l'accès du public à l'adresse www.agglomeration-gaillac-graulhet.fr seront dos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public à tout ce qui concerne la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Les documents relatifs à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sont disponibles sur le site de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet : <https://www.agglomeration-gaillac-graulhet.fr/> (Enquête publique).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Le Nay 81600 Técou.

Contacts - Rencontres - Voyance

MAÎTRE BOUMBA
Voyant Médium Guérisseur

Je vous libère de tous types de soucis financiers, psychiques, couple, déenvoûtement, déblocage, examens, impasse sentimentale, maladie, etc... et toutes sortes de maladie mentale des tress... malades, 100% efficacité, travail accéléré et rapide, déplacement possible.

06 28 68 33 46

PROFESSOR CABIR
Grand Voyant Médium

Réduit tous vos problèmes Amour-Chance-Protection contre Danger etc. Crise conjugale

Résumés Garantis 06 74 11 57 19

KARA VOYANCE
Voyant Médium Guérisseur

Spécialiste de l'amour, de l'amitié, de l'Amour... - CHANCE - FAMILLE - ETC

06 43 38 67 50

RCS 330 085 189 000 24

LA DÉPÈCHE le club.

L'abonnement au journal : des priviléges au quotidien !

www.abonnement.ladepeche.fr

07 74 34 95 99

RAPIDITE - EFFICACITE en 3 jours

PAIEMENT APRES RESULTATS

MONSIEUR PIERRE Célébre Voyant Médium

Amour - Chance - Protection - Famille - Déblocage - Examens - Commerce - Bonheur - Conjugual - Maladie - Sexualité - Protection du couple - Affaires

Déenvoûtement - Chance aux jeux

Peut aider à répondre

les cas plus dépressifs.

Déplacement possible sur RDV

100% garanti

06 11 05 31 14

MAÎTRE JEAN Grand Voyant Médium

Spécialiste du retour immédiat de l'être aimé

Amour perdu Fidélité absolue

entre les époux - Protection contre les dangers

Déenvoûtement

Commerce Chance

Examen - Concours

Succès en affaires - Héritage

Entreprise en difficulté

Impuissance sexuelle

Sujets confidentiels et intimes

Paiement après résultats

Résumé des 3 dernières

07 74 34 95 99

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discreté, envie de m'amuser des temps, recols chez moi

06 19 43 36 04

Divorcée vivant seule

ch. hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement

Tel. 06.19.43.36.04

MONIQUE

49a, a perdu le fil de vie depuis la COVID. Elle a envie de renouer avec son ex mari mais il n'a pas envie de la revoir ou 0959 10 16 10 (0.80€/min)

Seule 73 ans

partagerait le quotidien d'un retraité éducation C.N.R. 06 21 96 34 98

06 19 43 36 04

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discreté, envie de m'amuser des temps, recols chez moi

06 19 43 36 04

MONIQUE

49a, a perdu le fil de vie depuis la COVID. Elle a envie de renouer avec son ex mari mais il n'a pas envie de la revoir ou 0959 10 16 10 (0.80€/min)

Seule 73 ans

partagerait le quotidien d'un retraité éducation C.N.R. 06 21 96 34 98

06 19 43 36 04

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discreté, envie de m'amuser des temps, recols chez moi

06 19 43 36 04

MONIQUE

49a, a perdu le fil de vie depuis la COVID. Elle a envie de renouer avec son ex mari mais il n'a pas envie de la revoir ou 0959 10 16 10 (0.80€/min)

Seule 73 ans

partagerait le quotidien d'un retraité éducation C.N.R. 06 21 96 34 98

06 19 43 36 04

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discreté, envie de m'amuser des temps, recols chez moi

06 19 43 36 04

MONIQUE

49a, a perdu le fil de vie depuis la COVID. Elle a envie de renouer avec son ex mari mais il n'a pas envie de la revoir ou 0959 10 16 10 (0.80€/min)

Seule 73 ans

partagerait le quotidien d'un retraité éducation C.N.R. 06 21 96 34 98

06 19 43 36 04

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discreté, envie de m'amuser des temps, recols chez moi

06 19 43 36 04

MONIQUE

49a, a perdu le fil de vie depuis la COVID. Elle a envie de renouer avec son ex mari mais il n'a pas envie de la revoir ou 0959 10 16 10 (0.80€/min)

Seule 73 ans

partagerait le quotidien d'un retraité éducation C.N.R. 06 21 96 34 98

06 19 43 36 04

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discreté, envie de m'amuser des temps, recols chez moi

06 19 43 36 04

MONIQUE

49a, a perdu le fil de vie depuis la COVID. Elle a envie de renouer avec son ex mari mais il n'a pas envie de la revoir ou 0959 10 16 10 (0.80€/min)

Seule 73 ans

partagerait le quotidien d'un retraité éducation C.N.R. 06 21 96 34 98

06 19 43 36 04

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discreté, envie de m'amuser des temps, recols chez moi

06 19 43 36 04

MONIQUE

49a, a perdu le fil de vie depuis la COVID. Elle a envie de renouer avec son ex mari mais il n'a pas envie de la revoir ou 0959 10 16 10 (0.80€/min)

Seule 73 ans

partagerait le quotidien d'un retraité éducation C.N.R. 06 21 96 34 98

06 19 43 36 04

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discreté, envie de m'amuser des temps, recols chez moi

06 19 43 36 04

MONIQUE

49a, a perdu le fil de vie depuis la COVID. Elle a envie de renouer avec son ex mari mais il n'a pas envie de la revoir ou 0959 10 16 10 (0.80€/min)

Seule 73 ans

partagerait le quotidien d'un retraité éducation C.N.R. 06 21 96 34 98

06 19 43 36 04

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discreté, envie de m'amuser des temps, recols chez moi

06 19 43 36 04

MONIQUE

49a, a perdu le fil de vie depuis la COVID. Elle a envie de renouer avec son ex mari mais il n'a pas envie de la revoir ou 0959 10 16 10 (0.80€/min)

Seule 73 ans

partagerait le quotidien d'un retraité éducation C.N.R. 06